



## COMMUNE DE LATTAINVILLE

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 7 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### Présents :

Monsieur Samuel LEVALLOIS, Maire

Madame Martine JORE et Monsieur Laurent STEINER, adjoints

Messieurs Jean-Louis DELAGRAINGE, Michel HEURET, Philippe CHATELAIN et Roddy ANDRÉ.

Absents (pouvoirs) : Madame Jocelyne HEURET et Monsieur Nicolas VIAUD

Secrétaire de séance : **Martine JORE**

Date de convocation : **17.08.2017**

### Ordre du jour

- |                                  |                                |         |
|----------------------------------|--------------------------------|---------|
| 1. Urbanisme – travaux           | 6. Encaissement                | chèques |
| 2. SIVOM – retrait REILLY du RPI | remboursement                  |         |
| 3. Point finances & travaux      | 7. Motion abandon canal Seine  |         |
| 4. CCID                          | 8. Motion maintien arrêts gare |         |
| 5. Indemnités du receveur        | 9. Divers                      |         |

Le précédent compte-rendu a été lu, accepté et signé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une information écrite a été transmise aux membres du Conseil Municipal et affichée pour rajout sur l'ordre du jour du sujet suivant :

. renégociation emprunt CA.

### 1. urbanisme

. une demande de permis de construire a été déposée pour la remise en état des bâtiments du 3 rue Jean-Baptiste Crèveœur (création d'appartements locatifs)

### 2. SIVOM – retrait Reilly du RPI : délibération 2017.024

Monsieur le maire distribue aux membres du Conseil Municipal la copie d'un courrier envoyé en recommandé par la maire de Reilly. Il s'agit, pour Reilly, de quitter le regroupement ou, à minima le RPI.

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés à l'unanimité contre la sortie de Reilly du RPI et du regroupement.

Copie de cette délibération sera transmise aux communes membres du Sivom et au SIVOM.

### 3. Point finances et travaux

Un point financier est distribué aux membres du Conseil. Le compte du trésor est à ce jour de 60 415€. Tous les travaux concernant le réaménagement des locaux communaux en appartements ont été terminés et réglés.

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

Il reste quelques aménagements extérieurs à faire. Les locataires sont rentrés dans les lieux en août.

Les premiers encaissements de loyers ont été faits.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		recettes	
Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé
197 523.45	100 753.66	197 523.45	62 154.98 (*)

INVESTISSEMENT			
Dépenses		recettes	
Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé
116 628.52	83 489.86	116 628.52	35 941.55

(\*) les contributions directes, même si elles sont versées mensuellement ne font l'objet d'un enregistrement comptable qu'en fin d'année.

#### 4. Commission communale des impôts

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels : elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et s'appuie sur des paramètres départementaux d'évaluation. Sans avis de la CCID avant le 16 octobre, les bases proposées par les services du trésor sont validées.

Pas de réunion prévue à Lattainville.

#### 5. Indemnités du receveur : délibération 2017.025

Monsieur le Maire demande leur accord aux membres du Conseil Municipal pour l'octroi, à Madame Valérie LEDRU, receveur du Trésor Public, d'une indemnité de conseil et de gestion pour un montant brut de 296.36€ pour l'année 2017.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur aval à l'unanimité et chargent Monsieur le maire de la signature des documents afférents.

#### 6. Encaissements chèques de remboursement : délibération 2017.026

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour que soient encaissés pour la commune via les services du trésor public les chèques suivants :

. Orange : remboursement de 73.00€ (la mairie a mis fin à l'abonnement téléphonique pour le télécopieur –économie de 60€/mois)

. véolia : remboursement de 65.55€ (arrêt de compte pour les anciens bâtiments de la mairie)

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

### 7. Motion abandon des grands projets d'infrastructure par le gouvernement : délibération 2017.027

Monsieur le maire fait un bref résumé de la proposition qui nous a été faite de voter une motion concernant l'annonce par le ministre des transports de l'abandon des grands projets d'infrastructure.

Entraient en particulier dans ces projets pour l'Oise :

. le canal Seine-Nord-Europe permettant la création de milliers d'emplois locaux pendant toute la durée du chantier,

. la dynamisation de l'économie locale une fois l'ouvrage mis en service grâce à l'activité des plateformes multimodales (dont celles de Longueil-Ste-Marie et Noyon) et à l'accès facilité aux grands ports du Havre et du Nord de l'Europe pour les entreprises locales,

. la réduction significative du trafic des poids-lourds, en particulier sur l'autoroute A1,

. le barreau Roissy-Picardie qui permettait d'offrir une solution de transport en commun économe à des milliers d'Oisiens contraints d'utiliser leur voiture pour se rendre à leur travail.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à la majorité pour qu'une motion soit rédigée (3 vote « contre », 4 votes « pour », 1 abstention).

### 8. Motion pour le maintien de l'arrêt de gare de tous les trains de voyageurs : délibération 2017.028

Monsieur le Maire indique que la nouvelle grille horaire de la SNCF à compter de décembre prochain amène à penser que l'arrêt de trains sera supprimé sur de nombreuses petites gares.

Le train reste le principal moyen de transport pour les habitants de nos petits villages se rendant sur Cergy, Pontoise ou Paris ; il est le seul moyen de transports pour les lycéens ou étudiants et reste un excellent moyen de mobilité pour tous nos administrés.

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à la majorité pour qu'une motion soit transmise à la SNCF.

### 9. Demande de renégociation d'emprunt : délibération 2017.029

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une renégociation d'un prêt du Crédit Agricole est envisagée, afin de bénéficier de conditions plus avantageuses.

OOOOOO

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au réaménagement de :

Prêt n° 72215728136

contracté auprès du **Crédit Agricole** le 25/01/2013

pour un montant de **60 000 euros**

au taux fixe de **3.42 %**, périodicité **annuelle**

d'une durée initiale de **12 ans**

L'opération sera faite aux conditions ci-dessous :

## COMMUNE DE LATTAINVILLE

### Renégociation du prêt à la date du 25/11/2017

Montant du prêt (capital restant dû après paiement de l'échéance du 25.04.2017).....	36 959,98 €
IRA à inclure	1 727,51 €
Total à réaménager Ira incluse	38 687,49 €
Durée restante	7 ans
Taux fixe	1.02 %
Périodicité .....	annuelle
Intérêts normaux	741,10 €
Frais de dossier à régler à la mise en place :	100 €
Toutes les autres conditions du prêt étant inchangées	

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts.

- Prend l'engagement pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ces prêts.

- Confère toutes délégations utiles à M. Levallois., Maire, pour la réalisation des emprunts, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire, Samuel LEVALLOIS



le secrétaire de séance



Les Adjointes



Les conseillers

